

ACM Advanced Currency Markets S.A.

DOCUMENTATION D'OUVERTURE DE COMPTE Compte individuel

Données personnelles

(Tous les champs doivent être remplis)

M. Mme

Prénom: _____ Nom: _____

Date de naissance: _____ Nationalité: _____

Etat civil: _____ Numéro de passeport: _____

Adresse privée: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____ Courriel: _____

Téléphone privé: _____ Télécopieur: _____

Téléphone professionnel: _____ Téléphone portable: _____

(Données de sécurité)

Nom de jeune-fille de la mère: _____ Ville de naissance du père: _____

Instructions relatives
au courrier:

- Retenir le courrier (de la façon prévue dans les Conditions générales)
- Envoyer la correspondance par courrier électronique.
- Envoyer toute la correspondance à l'adresse privée (indiquée ci-dessus).
- Envoyer toute la correspondance à:

Devise de référence du compte USD EUR CHF

(Tous les fonds envoyés au compte seront convertis dans la devise de référence)

Je déclare que les informations contenues dans la présente documentation d'ouverture de compte sont vraies et précises et j'atteste que la ou les signatures sont véritables et que toutes photocopies, y compris les photocopies des documents d'identité remis, sont conformes aux originaux correspondants.

Je prends note qu'il n'est pas possible de procéder à des retraits en numéraire de ce compte.

Lieu et date: _____

Signature: _____

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| A remplir par ACM: | Signature et sceau d'ACM |
| Numéro de client : _____ | |

Profil de client

Afin de mieux connaître notre client, les directives réglementaires suisses nous obligent à vous prier de répondre aux questions ci-après avec précision.

Activité professionnelle

Nom et adresse de la société: _____

Type d'activité: _____

Position: Membre du personnel Membre de la direction Conseil exécutif

Etes-vous auto-employé? Oui Non

Exercez-vous une fonction publique importante? Non
Oui: Laquelle: _____

Les informations ci-après sont utilisées par ACM pour calculer votre capital-risque

Revenu annuel net moyen

moins de \$50'000
 \$50'000 à \$100'000
 \$100'000 à \$150'000
 plus de \$150'000

Patrimoine net moyen

moins de \$50'000
 \$50'000 à \$100'000
 \$100'000 à \$150'000
 plus de \$150'000

Montant de l'investissement prévu

moins de \$50'000
 \$50'000 à \$100'000
 plus de \$100'000

Origine des fonds à investir
(Plus d'une réponse possible)

Epargne
 Revenus réalisés/pension
 Héritage
 Gains sur le marché financier
 Autres: _____

Vous allez opérer par:

Téléphone
 Des opérations en ligne
 Les deux

Nombre quotidien estimé d'opérations (approx.): Moins de 10 10-20 plus de 20

Volume moyen des opérations 100k-500k 500k-1Mio 1Mio-5Mio plus de 5Mio

Lieu et date: _____ **Signature:** _____

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| A remplir par ACM: | Signature et sceau d'ACM |
| Numéro de client : _____ | |

Déclaration générale concernant les risques

Les risques de perte lors des opérations de change au comptant peuvent être importants. Vous devriez analyser soigneusement si de telles opérations sont adéquates pour vous à la lumière de votre situation et de vos ressources financières. En particulier, vous devriez être attentif aux points suivants:

1. Les ordres stop servent à limiter vos pertes. Cependant, si le marché se retourne contre votre position, vous pourriez subir assez rapidement une perte totale des fonds fournis à titre de marge ou déposés auprès d'ACM Advanced Currency Markets SA, ou vous pourriez faire l'objet d'une demande de dépôt d'une importante marge supplémentaire, à court terme, afin de conserver votre position. Si vous ne fournissez pas ces fonds supplémentaires dans le délai requis, vos positions peuvent être liquidées à perte et vous serez responsable de tout déficit qui en résulterait.
2. Certaines situations de marché peuvent rendre difficile ou impossible l'exécution d'ordres à un prix donné.
3. Une position de marge peut être aussi risquée qu'une simple position longue (ou courte) et peut être plus complexe.
4. Le fort effet de levier obtenu dans les opérations de change au comptant du fait des exigences de marge réduites peut vous être tant favorable que contraire. L'utilisation de l'effet de levier peut entraîner de fortes pertes ou des gains.
5. Une banque ou un courtier par l'intermédiaire desquels ACM Advanced Currency Markets SA opère en votre nom, ou ACM Advanced Currency Markets SA elle-même, peuvent aussi intervenir pour leur propre compte sur le même marché que vous et, le cas échéant, leur participation propre pourrait être contraire à vos intérêts.
6. L'insolvabilité d'ACM Advanced Currency Markets SA ou celle d'une banque ou d'un courtier utilisés par ACM Advanced Currency Markets SA pour effectuer des transactions en votre nom peut entraîner que vos positions soient closes contre votre avis.
7. Le Client est informé par le présent que les opérations réalisées par l'intermédiaire des services de courtage d'ACM Advanced Currency Markets SA peuvent être de type spéculatif. Ceci peut donner lieu à des pertes importantes pendant une période relativement courte, ce qui ne peut pas être prévu mais peut représenter une perte totale des fonds déposés auprès d'ACM Advanced Currency Markets SA et peut même entraîner un solde négatif. Ces pertes peuvent être attribuées à des mouvements du marché défavorables, à l'accumulation de positions ou à l'accumulation de commissions et de charges relatives aux opérations.
8. L'attention du Client est expressément attirée sur le fait que les transactions du type de celles effectuées selon ses instructions par ACM Advanced Currency Markets SA peuvent ne pas être facilement réalisables si une devise est négociée si irrégulièrement ou si rarement que cela rend incertain qu'un prix puisse être fixé en raison du manque de contrepartie.
9. Le négoce en ligne, quelle qu'en soit la commodité ou l'efficacité, ne réduit pas nécessairement les risques inhérents aux opérations sur devises.

Cette brève déclaration ne peut pas mentionner tous les risques des investissements dans des opérations de change au comptant. Vous devriez étudier soigneusement un tel investissement avant d'engager des fonds dans des opérations de change au comptant.

J'ai lu et compris la Déclaration concernant les risques qui précède.

Lieu et date: _____

Signature: _____

Déclaration de conformité

En signant le présent document, le soussigné déclare ce qui suit:

1. Les dépôts sur un compte auprès d'ACM Advanced Currency Markets SA doivent être considérés du capital-risque par ACM Advanced Currency Markets SA
2. Aucun dépôt effectué auprès d'ACM Advanced Currency Markets SA ne l'a été avec de l'argent emprunté ou requis d'urgence.
3. Le marché des opérations de change au comptant est fortement volatile et cette volatilité peut provoquer une perte totale des fonds sur une courte période.
4. ACM Advanced Currency Markets SA est uniquement un courtier d'exécution et ne prendra aucune décision ni n'assumera des positions pour des clients. Le client confirme également qu'il gère son propre compte, même si ACM Advanced Currency Markets SA peut recevoir ses ordres par l'intermédiaire d'un représentant. ACM Advanced Currency Markets SA se réserve le droit de vérifier tout ordre avant exécution.
5. ACM Advanced Currency Markets SA est uniquement un courtier d'exécution et ne peut être tenu pour responsable d'aucun résultat, positif ou négatif, d'aucune opération effectuée pour le compte du client.
6. ACM Advanced Currency Markets SA peut détenir des positions sur le même marché et dans le même sens que le client. Cependant, ACM Advanced Currency Markets SA peut également détenir des positions qui spéculent sur une évolution dans une direction opposée à celle sur laquelle le client spéculé.
7. Les contrats et les documents joints, signés par le client, ont été bien compris. En cas de doutes, une traduction d'un document spécifique a été proposée au client.
8. En cas de doutes, le client aura toujours la possibilité de contacter le déontologue d'ACM Advanced Currency Markets SA
9. Le client a une expérience préalable d'opérations dans des marchés volatiles.

Avez-vous compris?

1. Le risque de perte OUI
2. La possibilité de subir un solde déficitaire OUI
3. La politique de marges d'ACM Advanced Currency Markets SA OUI
(1% de marge minimum, effet de levier de 100/1)
4. La **politique de liquidation** d'ACM Advanced Currency Markets SA: ACM Advanced Currency Markets SA offre un **effet de levier MAXIMUM de 1%**. Si mon niveau de marge devient **inférieur à 1%**, **TOUTES les opérations ouvertes seront automatiquement closes** sans préavis ni tentative de la part d' ACM Advanced Currency Markets SA de me contacter. En cochant cette case, je déclare comprendre et accepter la politique de liquidation automatique susmentionnée. OUI

Lieu et date: _____

Signature : _____

Dégagement de responsabilité concernant les instructions données par des moyens de télécommunication

Le Client demande à ACM Advanced Currency Markets SA d'exécuter à réception les instructions transmises par téléphone, télécopie, courriel ou un moyen de communication similaire que chacun des titulaires actuels ou futurs, fondés de procuration ou représentants dûment mandatés donneront **individuellement** à ACM Advanced Currency Markets SA, même si ces instructions ne sont pas suivies d'une confirmation écrite.

ACM Advanced Currency Markets SA n'accepte aucune responsabilité en cas de mauvaise compréhension, erreur d'identification de la personne donnant l'instruction ou autres erreurs de sa part se rapportant à ces moyens de communication et entraînent des pertes ou d'autres inconvénients pour le Client.

Si vous effectuez des opérations sur un système électronique, vous vous exposez aux risques inhérents au système, y compris une défaillance du matériel et du logiciel. Une défaillance du système peut avoir pour conséquence que votre ordre soit n'est pas exécuté conformément à vos instructions, soit n'est pas exécuté du tout.

ACM Advanced Currency Markets SA se réserve le droit de ne pas exécuter des instructions transmises par téléphone ou télécopie. Les conversations téléphoniques peuvent être enregistrées et vous acceptez que ces enregistrements constituent des preuves concluantes des instructions.

Lieu et date: _____

Signature: _____

Vérification de l'identité de l'ayant droit économique **(Formulaire A)**

Le soussigné déclare par le présent:
(Cocher ce qui convient)

- Que le cocontractant est réellement l'ayant droit économique des actifs déposés auprès d'ACM Advanced Currency Markets SA**
- Si vous n'êtes pas l'ayant droit économique des actifs déposés auprès d'ACM Advanced Currency Markets SA, prière de remplir le cadre ci-dessous en indiquant les données de l'ayant droit économique:

| | |
|--|------------------------------------|
| Nom / <i>Raison sociale</i> : _____ | |
| Prénom / <i>Forme juridique</i> : _____ | |
| Date de naissance / <i>Date d'enregistrement</i> : _____ | |
| Adresse privée/ <i>Siège social</i> : _____ _____ _____ | |
| Nationalité / <i>Pays d'enregistrement</i> : _____ | |
| Numéro de passeport: _____ | Date et lieu d'établissement _____ |
| Profession / <i>Activité</i> : _____ | |

Le cocontractant est tenu d'informer immédiatement ACM Advanced Currency Markets SA en cas de modification des données ci-dessus.

Lieu et date: _____

Signature: _____

vante les mérites l'opération, ou que l'opération convient au Client.

Les présentes Conditions générales (dorénavant: "le Contrat") s'appliquent à toutes les opérations entre ACM Advanced Currency Markets SA (dorénavant ACM) et ses clients (dorénavant "le Client").

1. Interprétation

Dans les présentes Conditions, les mots ci-après auront les sens suivants:

"Compte" signifie un compte du client auprès d'ACM;

"Contrat" signifie les Conditions générales, chaque contrat et tout document amendement et/ou réputé compléter un de ceux-ci ou eux tous et constituer avec eux un seul contrat entre le Client et ACM;

"Personne autorisée" signifie une personne autorisée par le Client à donner des instructions à ACM, conformément aux dispositions de la clause 3;

"Jour ouvrable" signifie un jour pendant lequel les banques et/ou les marchés des changes sont en activité à Genève, Suisse;

"Note de contrat" signifie un document confirmant la conclusion d'un Contrat;

"Règles du marché" signifie les règles, règlements, usages et pratiques de toute organisation ou marché impliqué dans l'exécution ou le règlement d'un Contrat et tout exercice par cette organisation ou ce marché d'un pouvoir ou d'une autorité dont il dispose;

"Services" signifie les services qu'ACM doit fournir aux termes du présent Contrat;

"Date de valeur" signifie la date de règlement d'un Contrat, telle que spécifiée dans la Note de contrat applicable.

Dans les présentes Conditions et à moins que le contexte ne s'y oppose:

Les mots au singulier incluront le pluriel, et réciproquement, et ceux indiquant un genre incluront tous les autres genres;

Les références à des personnes s'appliquent à toutes personnes, firmes, sociétés ou associations (qu'elles jouissent de personnalité juridique distincte ou non);

Les en-têtes n'ont qu'un but de commodité et n'affectent pas l'interprétation des présentes.

2. Services

Aux termes du présent Contrat, le Client peut conclure des opérations avec ACM par rapport aux instruments suivants:

Des Contrats de change au comptant et à terme;

Des opérations de swap sur devises;

Tous autres investissements qu'ACM accepterait périodiquement par écrit.

Les Services peuvent inclure des opérations sur marges, dans lesquelles le Client doit déposer du numéraire, afin de garantir l'exécution de ses obligations contractuelles.

Sauf accord écrit contraire, tant ACM que le Client concluront les contrats en qualité de mandants. Si le Client agit pour le compte d'un mandant, que le Client en révèle ou non l'identité à ACM Advanced Currency Markets SA, ACM n'accepte pas ce mandant en tant que client indirect, sauf accord écrit contraire. De surcroît, le Client reconnaît être au courant des exigences d'identification de la Loi fédérale suisse sur le blanchiment d'argent. Dans ce cadre, il s'engage à fournir à ACM l'identité et les données personnelles du mandant, selon le document joint "Vérification de l'identité de l'Ayant droit économique" (Formulaire A).

D'une manière générale, ACM ne fournit aucun conseil au Client. Si ACM effectue une opération avec ou pour le Client, ceci ne sera pas réputé signifier qu'ACM recommande ou

En cas d'erreurs de cotation dues à des erreurs dactylographiques d'ACM ou à la cotation d'un prix erroné par ACM, entre autres la cotation fautive d'un gros montant, ACM ne sera pas tenue responsable des erreurs qui en découleraient dans les soldes comptables. ACM se réserve le droit d'effectuer les corrections ou les ajustements nécessaires sur les comptes en question. Tout litige résultant de ces erreurs de cotation sera tranché sur la base de la valeur de marché équitable de la devise au moment où l'erreur est survenue.

Le Client reconnaît que beaucoup de Contrats seront conclus conformément aux Règles du marché. Le Client reconnaît notamment que les Règles du marché prévoient habituellement des pouvoirs étendus en situations d'urgence ou d'autres situations indésirables et il accepte que, dans le cas où un marché ou une organisation prend des dispositions qui affectent un Contrat, ACM peut prendre toutes dispositions qu'elle considère librement désirables pour sauvegarder les intérêts du Client et/ou d'ACM.

ACM peut, à son choix raisonnable, décider qu'existe une urgence ou une situation de marché exceptionnelle ("Cas de force majeure"); dans ce cas, ACM prendra les mesures nécessaires pour en informer le Client. Seront réputés "Cas de force majeure", entre autres: Tout acte, événement ou cas (y compris, sans limitation, une interruption de l'alimentation électrique, une panne électronique ou des équipements, une grève, du terrorisme ou des troubles civils) qui, de l'avis d'ACM, l'empêchent de maintenir un marché régulier dans l'une ou plusieurs des devises dans lesquelles ACM permet normalement au client de conclure des Contrats;

La suspension ou la fermeture d'un marché, ou l'abandon ou l'échec d'un événement sur lesquels ACM fonde ses cotations ou qui s'y rapporte d'une manière quelconque, ou l'imposition de restrictions ou de conditions spéciales ou inhabituelles sur ce marché ou pour cet événement; ou la survenance de mouvements excessifs par rapport aux niveaux d'un taux de change et/ou du marché correspondant.

Les informations et les avis figurant dans le site Internet d'ACM et/ou la documentation contractuelle et autre d'ACM ne constituent pas une sollicitation, une offre ni une recommandation d'ACM d'acheter ou vendre des devises ou d'effectuer une autre opération.

3. Instructions

Le Client peut donner des instructions orales ou écrites à ACM. Celle-ci a le droit d'agir sur instructions orales ou écrites de toute personne autorisée ou de toute personne qui donne l'impression à ACM d'être une personne autorisée, en dépit du fait que cette personne ne soit pas, en fait, autorisée.

Aux fins des présentes, les instructions écrites peuvent être données par lettre, télécopie, Internet ou d'autres moyens de communication électroniques, et les instructions orales peuvent être données personnellement ou par téléphone. ACM n'est pas tenue de confirmer ces instructions.

Le Client informera ACM de l'identité de toutes personnes autorisées à donner des instructions à ACM en son nom, conformément au présent Contrat et ses fins. Ces informations seront communiquées par écrit et porteront les noms et des spécimen de signature de la personne ou des personnes à autoriser. Ces autorisations peuvent être révoquées par avis écrit du Client, qui entrera en vigueur uniquement lorsque ACM confirmera par écrit avoir reçu l'avis de révocation. ACM ne sera responsable d'aucune perte directe ou indirecte, résultant de défaut du Client de lui notifier une telle révocation.

Lorsqu'une instruction est donnée par ou au nom du Client, elle ne peut plus être résiliée, annulée ni amendée sans le consentement exprès d'ACM. ACM peut, à son entière discrétion, refuser toute instruction d'opération donnée par ou

Le Client donnera promptement (et dans les délais imposés par ACM) toutes instructions que celle-ci requerrait du Client au sujet d'un Contrat ou d'un Contrat proposé. Si le Client ne donne pas ces instructions promptement, ACM peut, à son entière discrétion, prendre aux frais du Client les mesures qu'elle estimera appropriées à sa propre protection et à la protection du Client.

ACM n'est pas responsable des pertes, dépenses, coûts et passifs, subis ou encourus par le Client en conséquence des instructions données ou des autres communications faites par Internet. Le Client est le seul responsable de tous les ordres et de la précision de toutes les informations envoyées par Internet en utilisant le nom et le numéro d'identification personnel du Client. ACM n'exécutera aucun ordre avant de l'avoir confirmé au Client et la transmission d'un ordre ne donne pas naissance à un Contrat liant ACM et le Client.

ACM accusera réception des instructions oralement ou par écrit, selon ce qui sera approprié.

Si ACM ne reçoit pas d'instructions du Client de liquider des Contrats ouverts à la clôture d'un jour ouvrable donné, deux jours avant la date de valeur de ces Contrats, ACM est autorisée par les présentes à renvoyer tous ces Contrats à la prochaine date de valeur disponible. (Rollover), mais n'y est pas obligée.

Le Client indemnisera ACM et la sauvegardera contre toutes pertes qu'ACM subirait en conséquence d'une erreur dans une instruction donnée par une Personne autorisée ou pour avoir agi selon des instructions qui semblent provenir d'une Personne autorisée.

ACM peut requérir (mais n'y est pas tenue) la confirmation de toute instruction, s'il lui semble que cette confirmation est nécessaire ou souhaitable, ou si cette instruction porte sur la clôture d'un compte ou la remise d'argent au Client.

4. Affirmations, assurances et confirmations du Client

Le Client affirme, assure et prend l'engagement au moment où le présent Contrat est conclu, ainsi que lors de la conclusion de tout Contrat conclu selon ses termes, que:

- Il n'existe aucune incapacité légale par rapport au présent Contrat ou à un quelconque Contrat qui y est prévu, et il n'est soumis à aucune loi ni aucun règlement l'empêchant de l'exécuter;
- Il a obtenu tous les consentements nécessaires et est compétent pour conclure le présent Contrat (et si le Client est une société, il est dûment mandaté et a obtenu les autorisations sociales et autres, nécessaires selon les actes de constitution et d'organisation de la société);
- Toutes les sommes apportées à titre de dépôt ou de sûreté seront, sous réserve du présent Contrat, libres de toute charge, droit de rétention, nantissement ou servitude;
- Il respecte toutes les lois auxquelles il est soumis, y compris sans restriction toutes les lois et règlements fiscaux, exigences en matière de contrôle des changes et d'enregistrement;
- Et les informations fournies par le Client à ACM sont complètes, exactes et non mensongères en tous leurs points importants.

Le Client accepte et reconnaît que:

- D'une manière générale, ACM ne fournira pas de conseils au Client. Si ACM effectue une opération avec ou pour le Client, ceci ne sera pas réputé

signifier qu'ACM recommande ou vante les mérites l'opération, ou que l'opération convient au Client;

- Les opérations de change comportent des risques élevés et des mouvements de marché défavorables peuvent donner lieu à des pertes supérieures au dépôt original du Client et, donc, le Client peut se permettre de perdre les sommes qu'il remet en dépôt à ACM et de faire face à toutes pertes résultant du Contrat;
- ACM n'est pas tenue d'avertir le Client de toutes responsabilités fiscales qui surviendraient par rapport aux services fournis par ACM aux termes des présentes;
Le marché des changes n'est pas régulé et même si tous les Contrats sont exécutés selon les lois applicables, le Client ne bénéficie d'aucun système réglementaire ou autre d'indemnisation dans le cadre de ses opérations de change par l'intermédiaire d'ACM;
- Excepté son agrément en tant qu'intermédiaire financier selon la Loi fédérale sur le blanchiment d'argent, ACM n'est soumise à aucun licence ni à aucune autre exigence réglementaire.

5. Fonds du Client

Les fonds du Client ne sont pas séparés des fonds d'ACM. Ils peuvent être utilisés par ACM dans le cadre de ses activités et, en cas de faillite, le Client sera un créancier général non garanti d'ACM Advanced Currency Markets SA.

6. Dépôts de marge, garanties et versements

Le Client versera à ACM:

Les montants requis par ACM, dans une devise acceptable par ACM, à titre de marge initiale ou corrigée;

Les sommes d'argent qui seront nécessaires pour apurer tout solde débiteur d'un compte.

Sans que cela ne limite l'obligation du Client d'assurer des dépôts de marge, ACM n'est pas tenue de s'assurer que le Client a satisfait les demandes de dépôt de marge avant d'exécuter un Contrat et les obligations du Client par rapport à un Contrat ne seront pas diminuées par le défaut d'ACM d'imposer le versement des dépôts de marge en souffrance avant de conclure le Contrat.

ACM peut utiliser toutes sommes reçues du Client pour faire face aux obligations d'ACM envers des tiers et elle ne sera pas tenue de justifier des revenus qui en découlent découlant, reçus par ACM Advanced Currency Markets SA.

Le Client remettra promptement toutes sommes qu'il doit remettre aux termes du présent Contrat et de toutes instruction données par ACM aux fins de permettre à ACM d'exécuter ses obligations aux termes d'un contrat y afférent, conclu entre ACM et un tiers.

ACM peut (mais n'y est pas tenue) convertir toutes sommes détenues par elle pour le Client en la devise qu'ACM considérera nécessaire ou souhaitable pour couvrir les engagements et obligations du Client dans cette devise, en utilisant le taux de change qu'ACM choisira.

Si le Client ne fournit pas un dépôt de marge ou une autre somme due aux termes du présent Contrat par rapport à un Contrat, ACM peut clore un ou tous les Contrats ouverts, sans préavis au Client, et utiliser les revenus correspondants au paiement de toutes sommes dues à ACM Advanced Currency Markets SA. ACM se réserve le droit de rendre les fonds au Client à n'importe quel moment, avec ou sans en indiquer les motifs.

7. Droit de nantissement, rétention, compensation et retenue

ACM aura en tous temps le droit de compenser entre eux les soldes de tous les comptes détenus par le Client auprès d'ACM (indépendamment de la devise du compte) ou de compenser

chaque solde individuellement. ACM détient un droit de rétention et de nantissement et un droit de retenue sur tous les actifs détenus au nom du Client ou autrement déposés auprès d'ACM pour toutes ses créances découlant de ses relations d'affaires avec le Client, indépendamment des dates d'échéance de ces créances et de la devise dans laquelle elles sont libellées.

8. Notes de contrat et Règlements mensuels

ACM enverra au Client, pour chaque Contrat conclu entre ACM et le Client, une Note de contrat concernant les opérations du Jour ouvrable lors duquel le Contrat est conclu. Le défaut d'envoi par ACM d'une Note de contrat ne lèsera les droits et obligations d'aucune des parties aux termes du présent Contrat.

Le Client recevra dans les deux semaines suivant la fin de chaque mois calendaire un relevé mensuel de chaque compte, comprenant les Contrats ouverts détenus par lui.

Le Client doit vérifier le contenu de chaque document reçu d'ACM Advanced Currency Markets SA. En l'absence d'erreur manifeste, ces documents seront concluants, sauf si le Client notifie le contraire à ACM dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de ce document.

9. Défaut

Agissant sans préavis et sans aucune autre autorisation du Client, ACM aura le droit de clore la totalité ou une partie d'un Contrat, ainsi que de réaliser tous autres actifs du Client détenus par ACM, lors de la survenance d'un des événements ci-après ou à n'importe quel moment après cela:

- Le Client n'effectue pas un paiement exigible aux termes du présent Contrat à la date d'exigibilité;
- Le Client ne respecte pas ou n'exécute pas en totalité ou en partie les dispositions du présent Contrat, ou commet une violation importante des affirmations, garanties ou engagements de la présente clause;
- Le Client décède, est déclaré absent ou perd ses facultés mentales;
- Présentation d'une demande de faillite contre le Client ou, s'il s'agit d'une association, contre un ou plusieurs des associés, ou s'il est une société, lancement de démarches, introduction d'une procédure est introduite ou demande d'une protection par elle, conformément à une loi applicable sur la réorganisation de la faillite ou l'insolvabilité, par rapport à elle-même ou contre elle, y compris sans limitation l'adoption de mesures visant la nomination d'un administrateur judiciaire, d'un fidéicommissaire ou d'un responsable similaire de ses entreprises ou biens ou d'une partie d'entre eux;
- Présentation d'une demande de liquidation du Client;
- Adoption d'une ordonnance ou d'une résolution portant liquidation du Client (sauf en cas de reconstruction ou de fusion de bonne foi);
- Le Client convoque une réunion aux fins de faire, proposer ou conclure un arrangement ou un accommodement avec ses créanciers;
- Une saisie, une exécution ou une autre procédure est imposée au Client et n'est pas levée, annulée ou payée dans les deux semaines;
- Une sûreté créée par une hypothèque ou une charge par le Client devient exécutable et le créancier hypothécaire ou le bénéficiaire de la charge prend des mesures en vue d'exécuter la sûreté;
- Une dette du Client ou d'une de ses filiales devient immédiatement exigible ou payable, ou est susceptible d'être ainsi exigible ou payable, avant son échéance déclarée, en raison du défaut du Client ou d'une de ses filiales, ou le Client ou une

de ses filiales n'honore pas une dette à sa date d'échéance;

- ACM ou le Client sont requis de liquider un Contrat ou une partie d'un Contrat par une agence ou une autorité réglementaire;
- ACM considère raisonnablement que cela est nécessaire pour sa propre protection.

Sous réserve de tous autres droits dont elle disposerait, ACM a le droit de combiner ou de consolider la totalité ou une partie des comptes détenus par le client auprès d'elle, afin de compenser tout montant dû à un moment donné par le Client avec tout montant dû par ACM au Client. Toute sûreté, garantie ou indemnité donnée par le Client à ACM à une fin quelconque s'étendra à tous montants dus par le Client après l'exercice de ce droit de compensation.

10. Communications

Il est possible d'effectuer des communications au Client à l'adresse, téléphone, télécopieur et adresse de courrier électronique notifiées périodiquement à ACM à cet effet. Toute communication effectuée par téléphone, télécopieur ou courrier électronique sera réputée faite ou, le cas échéant, délivrée, au moment de son envoi. Toute communication par lettre sera réputée faite deux jours ouvrables après son envoi à cette adresse par courrier prioritaire, dans le cas d'une adresse en Suisse, ou, dans le cas d'une adresse hors de Suisse, six jours ouvrables après avoir été envoyée à cette adresse. Le client s'assurera ACM Advanced Currency Markets SA, pourra communiquer en tout temps avec le Client ou son représentant désigné, par téléphone, télécopie ou courriel.

Sur demande spécifique du Client, ACM conservera en dépôt toutes les communications concernant le Client (Poste restante). Ces communications conservées par ACM sont réputées valablement remises au Client à la date qu'elles portent, même si leur remise réelle au client a lieu à une date postérieure. Le Client s'engage à prendre livraison du courrier ainsi déposé par ACM au moins une fois chaque douze mois. En l'absence de livraison effective, ACM peut acheminer le courrier à l'adresse postale communiquée par le Client à ACM, par courrier ou transmission par télécopie ou, en l'absence de spécification d'une adresse postale, à la dernière adresse connue du Client. ACM n'accepte aucune responsabilité découlant de la retenue de communications pour le Client ou résultant de leur envoi à la dernière adresse connue du Client. Les communications à ACM peuvent être faites à l'adresse et au numéro de téléphone notifiés au Client à cet effet et seront considérées avoir été dûment faites au moment de leur réception effective par ACM.

11. Internet et opérations électroniques

Dans la mesure où ACM ne contrôle pas la puissance du signal, sa réception ou sa route via Internet ou d'autres moyens de communication électronique, la configuration de l'équipement du Client ni la fiabilité de sa connexion, ACM ne sera responsable d'aucune réclamation, perte, dommage, coût ou dépense, y compris des honoraires d'avocat, causés directement ou indirectement par la rupture ou la panne d'un système de transmission ou de communication ou une installation d'ordinateur, appartenant soit à ACM, soit au Client, à un marché ou à un système de règlement ou de compensation, lorsque le client opère en ligne via Internet.

Le Client est tenu de conserver le secret des mots de passe et de s'assurer que des tiers n'ont pas accès aux installations de négoce. Le Client est responsable vis-à-vis d'ACM des opérations effectuées au moyen du mot de passe du Client, même si son usage est illégal.

12. Enregistrement de conversations

Le Client reconnaît et accepte expressément qu'ACM peut enregistrer toutes les conversations téléphoniques entre les parties. Ces enregistrements demeureront la propriété d'ACM et le Client accepte leur utilisation ou celle de leur transcription en tant que preuve de la part d'ACM dans un

litige ou un litige attendu entre les parties aux termes du présent Contrat.

Tous les enregistrements effectués par ACM peuvent être détruits conformément à sa pratique courante.

13. Comptes joints

Si le Client est plus d'une personne (dans le cas de titulaires d'un compte joint), les obligations de chacune de ces personnes sont conjointes et solidaires, et ACM peut agir sur instructions reçues de toute personne individuelle qui est, ou paraît à ACM être, cette personne.

14. Indemnisation et limitation de responsabilité

Le Client accepte par les présentes d'indemniser contre toutes pertes, dépenses, coûts (y compris des honoraires d'avocat) et responsabilités de toute nature qui surviendraient, directement ou indirectement, en conséquence de l'exécution adéquate par ACM de ses engagements ou l'imposition de ses droits aux termes des présentes Conditions générales, ou en raison d'une violation du présent Contrat par le Client.

Ces indemnisations s'ajouteront à tout autre droit, indemnisation ou réclamation dont ACM disposerait aux termes du présent Contrat ou selon le droit et ne seront affectées par aucune modification ou limitation du présent Contrat.

Ces indemnisations ne s'éteindront pas avec la résiliation du Contrat

15. Divulgaration d'informations

En concluant le présent Contrat, le Client autorise ACM à divulguer toutes informations relatives au Client, requises par une loi, une règle ou une autorité réglementaire, y compris des Règles de marché applicables, sans préavis au Client.

16. Résiliation

Chaque partie peut résilier le présent Contrat par avis écrit à l'autre, cet avis devant spécifier la date d'entrée en vigueur de la résiliation; si aucune date n'est spécifiée, le Contrat est résilié avec effet immédiat.

Lors de la résiliation du présent Contrat ou à tout moment après celle-ci, ACM aura le droit (mais n'y sera pas tenue) de liquider la totalité ou une partie de tout Contrat ouvert en vigueur à la date de la résiliation et les termes du présent Contrat continueront à lier les deux parties par rapport à ces Contrats.

17. Amendements au Contrat

ACM se réserve le droit d'amender le présent Contrat en tout temps. Le Client recevra notification de ces amendements par lettre circulaire, par courrier électronique ou par tous autres moyens appropriés. Les amendements seront réputés avoir été approuvés s'il ne sont pas contestés par écrit ou par courrier électronique dans les trente jours suivant la date de notification des Amendements.

18. Divers

Le présent Contrat est conclu au profit d'ACM et du Client et les engage, ainsi que leurs successeurs et cessionnaires respectifs; cependant, le Client ne peut céder aucun de ses droits et obligations aux termes du présent Contrat ou aux

termes d'un quelconque Contrat sans le consentement écrit préalable d'ACM.

Si, à un moment donné, une disposition du présent Contrat est ou devient illégale, non valable ou non exécutable d'une manière quelconque selon le droit d'une juridiction donnée, ni la légalité, la validité et l'exécution des autres dispositions du présent Contrat selon le droit de cette juridiction, ni la légalité, la validité et l'exécution de ces dispositions selon le droit d'une autre juridiction, n'en seront affectées.

ACM n'est pas responsable envers le Client de la non-exécution de ses engagements aux termes du présent Contrat, lorsque cette non-exécution découle directement ou indirectement de circonstances hors de son contrôle raisonnable.

Aucun défaut ou retard dans l'exercice par ACM d'un de ses droits aux termes du présent Contrat ne représentera une renonciation à ces droits, ni ne compromettra l'exercice futur ou autre de ces droits.

Le présent Contrat constitue la totalité des accords entre les parties par rapport à son objet et remplace tout contrat préalable concernant son objet.

19. Droit applicable et for

Le présent Contrat est régi par le droit suisse. Le lieu d'exécution et la juridiction compétente pour toutes procédures, y compris pour les Clients domiciliés à l'étranger, sont à Genève, Suisse. Cependant, ACM se réserve le droit d'introduire une action dans le pays de domicile du Client ou par-devant tout autre tribunal compétent; dans ce cas, le droit suisse continue à s'appliquer.

Conformément aux exigences légales et réglementaires suisses, lorsqu'ACM soupçonne de bonne foi que les actifs déposés par un Client sont d'origine criminelle, elle est tenue de faire part de ses soupçons aux autorités suisses compétentes, conformément à ses obligations selon la Loi fédérale suisse sur le blanchiment d'argent. Dans ce cas, ACM a une obligation légale de bloquer immédiatement les actifs du Client, s'ils sont en rapport avec les informations communiquées. Tant que les actifs sont bloqués, ACM n'est pas autorisée à informer ses Clients et/ou des tiers de la communication.

Comme il est informé qu'ACM doit respecter la Loi fédérale suisse sur le blanchiment d'argent, le Client accepte de fournir à ACM, par document séparé, des informations complètes et précises concernant, entre autres, l'identification de l'ayant droit économique des actifs et, s'il en est requis par ACM, des précisions quant à la justification économique des affaires et toutes autres informations qu'ACM requerrait raisonnablement pour respecter ses devoirs selon la Loi fédérale suisse sur le blanchiment d'argent.

Une traduction des documents est fournie pour la commodité du Client. En cas de conflit entre le texte anglais original et une traduction du présent Contrat ou de tout autre contrat entre ACM et le Client, la version anglaise prévaudra.

J'ai lu et compris les Conditions générales qui précèdent.

Lieu et date: _____

Signature: _____

DONNES DU COMPTE BANCAIRE DU CLIENT

Pour le remboursement partiel ou total des fonds du client (obligatoire)

Nom de la banque du titulaire du compte: _____

Adresse de la banque (y compris le pays): _____

Bénéficiaire (doit être le client titulaire de compte): _____

Numéro de compte complet ou IBAN : _____

Code agence: _____

Swift et/ou ABA: _____

Le client autorise ACM à liquider toutes positions ouvertes concernant ce compte s'il souhaite un remboursement total ou partiel de ses fonds.

Signature du titulaire du compte: _____

Veillez également nous fournir le montant de votre premier transfert, afin que nous puissions le repérer plus rapidement:

EURO USD CHF Montant : _____

Où avez-vous entendu parler de nous?

(Prière de sélectionner toutes les réponses applicables)

Client Forex Office existant

Publicité écrite

Rapports de presse

Ami/Connaissance

Recherche Internet et moteur de recherche utilisé: _____

Autre: _____

Autre site et nom de ce site: _____